

LA SITUATION DES ENFANTS DANS LE MONDE 2012

RÉSUMÉ

Les enfants dans un monde urbain



unissons-nous
pour les enfants

unicef 

LA SITUATION DES ENFANTS DANS LE MONDE 2012

LES ENFANTS DANS UN MONDE URBAIN

RÉSUMÉ

Principales recommandations

De plus en plus d'enfants grandissent dans des zones urbaines. Ils doivent pouvoir bénéficier des infrastructures et des possibilités qui leur sont nécessaires pour exercer leurs droits et réaliser leur potentiel. Il est urgent d'intervenir pour :

1. Mieux comprendre l'ampleur et la nature de la pauvreté et de l'exclusion dont sont victimes les enfants en milieu urbain;
2. Identifier et lever les obstacles à leur insertion;
3. Veiller à ce que les politiques urbaines, le développement des infrastructures, la prestation des services et les efforts accrus de réduction de la pauvreté et des inégalités reflètent les besoins et les priorités spécifiques des enfants;
4. Promouvoir un partenariat entre tous les niveaux de gouvernement et les populations urbaines pauvres, en particulier les enfants et les jeunes;
5. Mutualiser les ressources et les efforts des différents acteurs aux échelons international, national, municipal et communautaire en vue de défendre le plein exercice des droits des enfants pauvres et marginalisés.

Ces actions ne constituent pas une fin en soi mais un moyen de garantir des villes et des sociétés plus justes et plus propices à l'épanouissement de tous les individus, à commencer par les enfants.

Introduction

Un nombre croissant d'enfants grandissent dans des villes. Plus de la moitié de la population mondiale, dont plus d'un milliard d'enfants, vit à présent dans des villes, petites ou grandes.

Si les villes ont longtemps été synonymes d'emploi, de développement et de croissance économique, des centaines de millions d'enfants vivant en milieu urbain à travers le monde grandissent en étant confrontés à la pauvreté et aux privations. *La Situation des enfants dans le monde 2012* présente les difficultés auxquelles ils se heurtent, et qui constituent des violations de leurs droits ainsi que des obstacles à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ce rapport étudie les principaux phénomènes qui ont un impact sur la vie des enfants en milieu urbain, notamment les migrations, les chocs économiques et les risques élevés de catastrophe.

Des progrès sont possibles. *La Situation des enfants dans le monde 2012* présente des exemples d'initiatives destinées à améliorer les conditions de vie des enfants en ville et identifie des mesures politiques de grande envergure qui devraient faire partie intégrante de toute stratégie en faveur des enfants exclus et favoriser l'équité dans des milieux urbains marqués par les inégalités.



© UNICEF/NYHQ2006-1768/Michael Kamber

Un jeune garçon se tient au bord de la voie ferrée à Kibera, un bidonville de Nairobi, au Kenya, avec des foyers fumants en arrière-plan. Plus d'un quart de la population de la ville vit à Kibera. Le train ne s'y arrête pas.

Les enfants dans un monde de plus en plus urbanisé

Chaque année, la population urbaine mondiale gagne près de 60 millions d'habitants. En 2050, sept personnes sur dix vivront dans des villes, petites ou grandes. Cette croissance urbaine concerne principalement l'Asie et l'Afrique. Si les migrations des campagnes vers les villes ont longtemps été le moteur de la croissance urbaine et constituent toujours un facteur clé dans certaines régions, la dernière estimation exhaustive, réalisée en 1998, indique que les enfants des populations urbaines existantes représentent près de 60 pour cent de la croissance urbaine.

De nombreux enfants profitent des avantages de la vie urbaine et notamment d'un accès aux infrastructures éducatives, médicales et récréatives, mais ils sont encore bien trop nombreux, malgré la proximité géographique, à ne pas avoir accès à des services essentiels tels que l'électricité, l'eau potable et les soins médicaux. Une grande partie d'entre eux ne peut aller à l'école et doit travailler dans des conditions dangereuses et abusives. Beaucoup sont également confrontés à la menace permanente de l'expulsion, même lorsqu'ils vivent dans des conditions particulièrement difficiles (habitations délabrées et quartiers surpeuplés particulièrement exposés aux maladies et aux catastrophes naturelles).

Les problèmes que rencontrent les enfants des communautés urbaines pauvres sont souvent masqués (et ce faisant, entretenus) par les moyennes statistiques sur lesquelles se fondent les programmes de développement et les décisions concernant l'affectation des ressources. Ces moyennes peuvent en effet recouvrir des disparités très importantes, la richesse de certains occultant la pauvreté des autres, avec pour conséquence de maintenir des enfants défavorisés en marge des services essentiels.

Lorsque l'on dispose de données détaillées sur les zones urbaines, celles-ci mettent en évidence des écarts importants sur le plan des taux de survie, de l'état nutritionnel et du niveau d'éducation, engendrés par les inégalités d'accès aux services. Dans le monde entier, des centaines de millions d'enfants de quartiers urbains défavorisés et d'implantations sauvages subissent chaque jour des violations de leurs droits en dépit de la proximité des institutions et des services. Dans de nombreux pays, la situation des enfants pauvres des zones urbaines est aussi mauvaise, voire pire que celle des enfants pauvres des zones rurales sur les plans de la malnutrition et de la mortalité des moins de cinq ans.

La vie en ville est trop souvent synonyme de pauvreté et d'exclusion. Environ un tiers de la population urbaine du

monde vit dans des taudis, une proportion qui atteint plus de 60 pour cent en Afrique. D'ici 2020, quelque 1,4 milliard de personnes habiteront dans des quartiers de taudis ou des implantations sauvages. L'illégalité, une faible participation aux décisions et l'absence de sécurité des droits fonciers et de protection juridique sont autant de facteurs qui accroissent les difficultés des populations pauvres. L'exclusion liée à la pauvreté est souvent aggravée par la discrimination fondée sur le sexe, l'origine ethnique, la race ou le handicap.

Toutes les populations urbaines pauvres ne vivent pas dans des taudis et tous les habitants des taudis ne sont pas forcément pauvres, mais ces taudis n'en demeurent pas moins une manifestation et une conséquence concrète de la misère et de l'exclusion. Les populations pauvres qui, du fait de politiques économiques et sociales inéquitables et des réglementations déterminant l'occupation et la gestion du territoire, sont privées de logements décents et de la sécurité des droits fonciers, louent ou construisent des habitats illégaux souvent précaires.

La surpopulation et des conditions de vie insalubres favorisent la transmission de maladies et notamment de la pneumonie et de la diarrhée, les deux principales causes de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans à travers le monde. Les flambées de rougeole, de tuberculose et d'autres maladies évitables par la vaccination sont également plus fréquentes dans ces zones, caractérisées par une densité démographique élevée et de faibles taux de vaccination.

Entre autres risques, les habitants des taudis sont souvent confrontés à la menace d'expulsion et de mauvais traitements, en particulier de la part des autorités dans le cadre des opérations de « nettoyage » des sites occupés. Les expulsions entraînent des

bouleversements profonds et peuvent détruire des mécanismes socioéconomiques et des réseaux de soutien établis de longue date. Le déplacement, et même la simple peur d'un déplacement éventuel, ont des conséquences sur la vie des enfants et il importe de les minimiser.

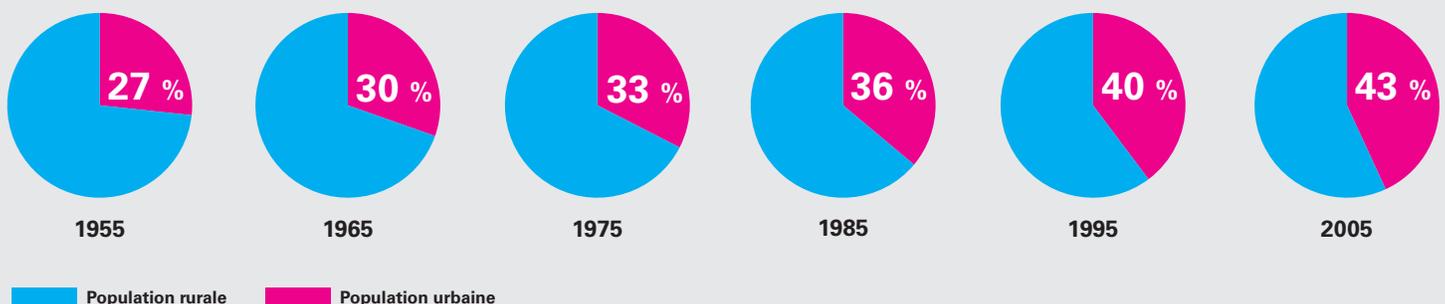
Les enfants et les adolescents figurent parmi les membres les plus vulnérables d'une communauté et subissent de plein fouet les répercussions négatives de la pauvreté et des inégalités. Outre les enfants pauvres et marginalisés des quartiers de taudis, ceux qui vivent et travaillent dans les rues, ceux qui ont été victimes de la traite et ceux qui occupent un emploi méritent une attention particulière et des solutions adaptées.

Qu'entend-on par « urbain » ?

La définition du concept d'« urbain » diffère d'un pays à l'autre et peut également, avec l'apparition de nouvelles classifications, évoluer au fil du temps au niveau d'un pays, rendant ainsi les comparaisons difficiles. Une zone urbaine peut se définir par un ou plusieurs des éléments suivants : des critères administratifs ou frontières politiques (zone relevant de la juridiction d'une municipalité ou d'un comité de la ville, par exemple), un seuil de population (qui se situe généralement autour de 2 000 personnes pour une ville, bien qu'il puisse varier de 200 à 50 000 habitants en fonction des pays), la densité démographique, une fonction économique (si une grande majorité de la population n'exerce pas principalement des activités liées à l'agriculture, ou s'il y a un excédent d'emplois, par exemple) ou la présence de caractéristiques urbaines (rues pavées, éclairage électrique, réseaux d'assainissement, par exemple). En 2010, 3,5 milliards de personnes vivaient dans des zones classées comme zones urbaines.

Près de la moitié des enfants du monde vit en milieu urbain

Population mondiale (de 0 à 19 ans)



Source : Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales (DAES), Division de la Population.

Il est nécessaire de mettre l'accent sur l'équité, afin de donner la priorité aux enfants les plus défavorisés, où qu'ils vivent. Pour garantir la réalisation et la défense des droits des enfants, les autorités locales et nationales, les donateurs et les organisations internationales doivent apprendre à décrypter la réalité cachée derrière les moyennes générales des statistiques de développement et s'attaquer à la pauvreté urbaine ainsi qu'aux inégalités qui constituent le lot quotidien de tant d'enfants des villes à travers le monde.

Les droits des enfants en milieu urbain

Les enfants pauvres des zones urbaines bénéficient de tous les droits civiques, politiques, sociaux, culturels et économiques reconnus par la Convention relative aux droits de l'enfant et les autres instruments internationaux. Ces droits englobent le droit de survivre, de s'épanouir dans toute la mesure de ses potentialités, d'être protégé contre les mauvais traitements, l'exploitation et la discrimination et de participer pleinement à la vie familiale, culturelle et sociale.

Les droits des enfants ne sont pas appliqués de manière équitable. Plus d'un tiers des enfants des zones urbaines ne sont pas enregistrés à la naissance, ce qui constitue une violation de l'Article 7 de la Convention relative aux droits de l'enfant et peut mener à d'autres manquements, dans la mesure où l'absence d'identité officielle entrave l'accès des enfants à des possibilités et à des services essentiels, tout en exacerbant leur vulnérabilité à l'égard de formes d'exploitation telles que le travail forcé.

Ce sont les enfants présentant les plus grands besoins qui sont aussi le plus fréquemment victimes de violations de leurs droits. La faim, des problèmes de santé, un logement insalubre, un mauvais accès à l'eau et à l'assainissement, des carences en matière d'éducation et de formation sont autant de difficultés qu'ils doivent affronter en milieu urbain.

Des conditions de vie inadéquates constituent une des violations des droits de l'enfant les plus répandues. L'absence de logement décent et sûr et d'infrastructures telles que des systèmes d'eau et d'assainissement compromet gravement la survie et le développement des enfants. Il leur est impossible de grandir en bonne santé dans un environnement pollué et l'absence d'espaces récréatifs sûrs prive les enfants de leur droit effectif à jouer.

Santé et nutrition

L'Article 6 de la Convention relative aux droits de l'enfant oblige les États parties à « assurer dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant ». L'Article 24 invoque, quant à lui, le droit de chaque enfant à « jouir du meilleur niveau de santé et de soins de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation ». Si la majorité des structures de santé modernes se concentrent en milieu urbain, trop d'enfants vivant dans des zones proches se voient pourtant privés des services les plus rudimentaires.

Taudis : les cinq principales privations

Selon le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), un ménage habite un taudis si son habitation ne présente pas une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- **Accès à une source d'eau potable améliorée**
Un approvisionnement suffisant et abordable d'eau de qualité, accessible rapidement sans avoir à déployer de trop grands efforts physiques.
- **Accès à un meilleur assainissement**
Accès à des systèmes d'évacuation des excréments, sous forme de toilettes privées ou communes à un nombre raisonnable de personnes.
- **Sécurité des droits fonciers**
Preuves ou documents pouvant garantir la sécurité des droits fonciers ou fournir une protection contre les expulsions forcées.
- **Logement durable**
Habitat permanent et adapté construit sur une zone non dangereuse, protégeant ses occupants des aléas climatiques (pluie, chaleur, froid ou humidité).
- **Surface habitable suffisante**
Pas plus de trois personnes par pièce.

Près de huit millions d'enfants sont décédés en 2010 avant leur cinquième anniversaire, en grande partie des suites d'une pneumonie, de la diarrhée ou de complications survenues lors de l'accouchement. Dans les zones urbaines, les très fortes concentrations de pauvreté, auxquelles s'ajoutent des services insuffisants, aggravent la mortalité des enfants.

Une couverture vaccinale plus faible se traduit par des épidémies plus fréquentes de maladies évitables par la vaccination dans des communautés déjà vulnérables du fait de la forte densité démographique et de l'afflux continu de nouveaux

agents infectieux. La couverture vaccinale est en hausse à l'échelle internationale mais demeure faible dans les taudis et les implantations sauvages.

Plus de 350 000 femmes sont décédées en 2008 durant la grossesse ou lors de l'accouchement et chaque année, un nombre encore plus élevé d'entre elles souffrent de lésions susceptibles de déboucher sur des handicaps permanents, source d'exclusion. Une grande partie de ces blessures et de ces décès pourraient être évités si les femmes enceintes avaient accès à une prise en charge par un personnel qualifié, avec des équipements et des fournitures adéquats, ainsi qu'à des soins obstétriques d'urgence. Si les habitants des zones urbaines bénéficient de la proximité des maternités et des services d'urgence, l'accès, l'utilisation et la qualité de ceux-ci affichent une fois encore des niveaux moins élevés dans les quartiers les plus défavorisés.

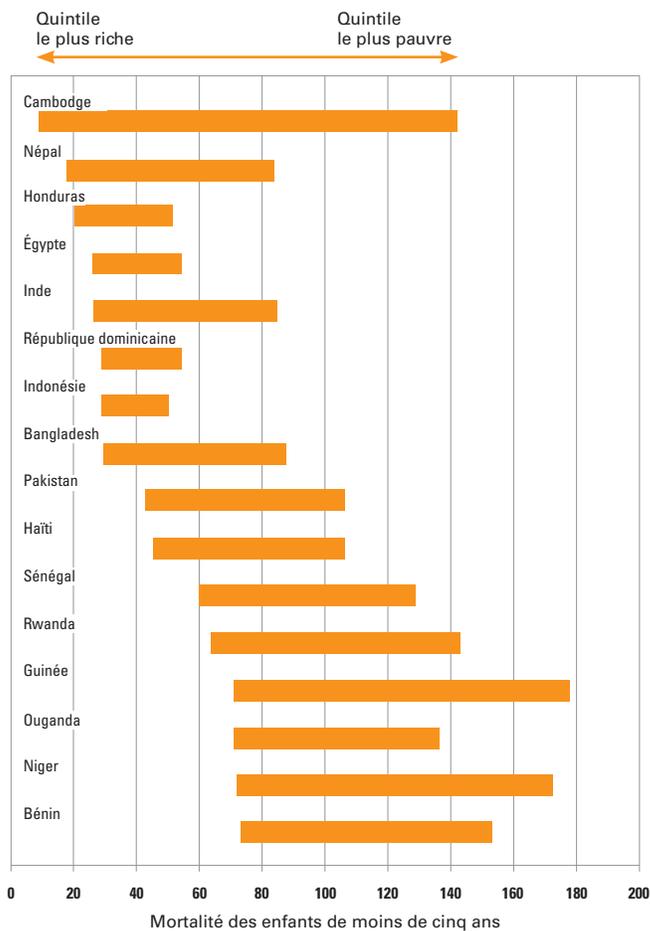
La faim et la malnutrition apparaissent de plus en plus comme des fléaux urbains. Le nombre de personnes pauvres et sous-alimentées augmente plus rapidement en milieu urbain que dans les campagnes. Cependant, même les enfants qui semblent bien nourris (c'est-à-dire ceux dont l'apport calorique suffit à couvrir leurs activités quotidiennes) peuvent souffrir d'une « faim invisible » liée aux carences en micronutriments, notamment en nutriments essentiels tels que la vitamine A, le fer ou le zinc issus des fruits, des légumes, du poisson ou de la viande. Ces carences augmentent les risques de décès, de cécité, de retard de croissance et de quotient intellectuel moins élevé. Une mauvaise nutrition est responsable de plus d'un tiers des décès chez les enfants de moins de cinq ans à travers le monde.

Chaque année, la pollution de l'air à l'intérieur des habitations est responsable de près de deux millions de décès chez les enfants de moins de cinq ans. Le recours à des combustibles de cuisson dangereux dans des espaces mal ventilés, fréquent dans les quartiers pauvres, est l'un des facteurs à l'origine de ce problème. La vie en ville expose également les enfants à des niveaux élevés de pollution de l'air extérieur.

La circulation motorisée, qui rejette des gaz d'échappement toxiques, constitue également une menace physique pour les enfants, accentuée par le manque d'espaces de jeu sûrs, de trottoirs et de passages pour piétons. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) évalue à 1,3 million le nombre annuel de décès à travers le monde liés aux accidents de la route, qui constituent la principale cause de décès dans le monde chez les 15-29 ans et la deuxième chez les 5-14 ans.

La richesse accroît les chances de survie des enfants de moins de cinq ans dans les zones urbaines

Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour 1 000 naissances vivantes) dans les zones urbaines dans certains pays (l'extrémité droite de la barre indique le taux moyen de mortalité chez les moins de cinq ans pour le quintile le plus pauvre de la population et l'extrémité gauche, le même taux pour le quintile le plus riche).

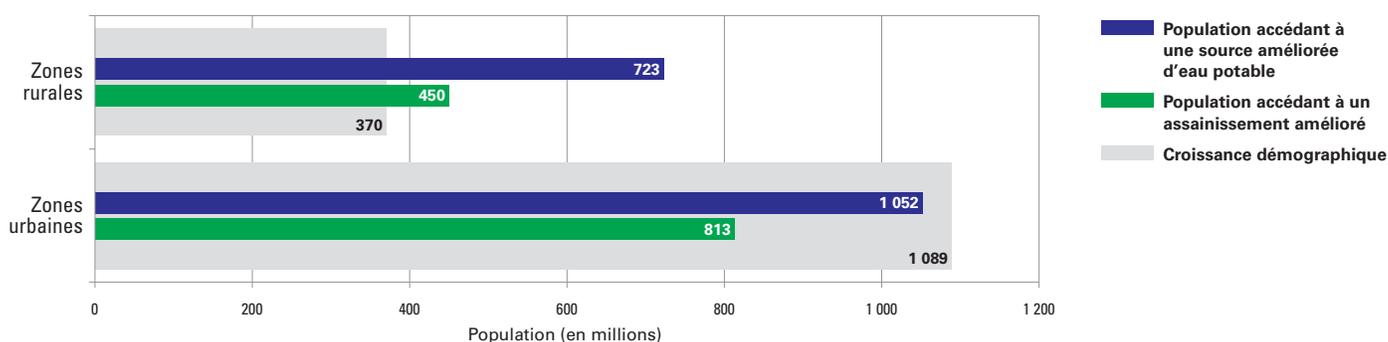


Source : estimations de l'OMS et EDS (2005-2007). Les pays ont été sélectionnés en fonction de la disponibilité des données.

Des données récentes suggèrent que les nouveaux cas d'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) sont en recul grâce aux progrès accomplis dans l'accès aux services de prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant pendant la grossesse, l'accouchement, la naissance ou la période d'allaitement. Les nouveaux cas d'infection enregistrés en 2010 chez les enfants représenteraient environ un quart des cas comptabilisés en 2005. Malgré ces progrès, environ 1 000 bébés ont été infectés chaque jour par la transmission du virus de la mère à l'enfant en 2010. En outre, on dénombrait cette même année près de 2 600 personnes âgées de 15 à 24 ans infectées chaque

L'accès à des sources d'eau et assainissement améliorés ne suit pas le rythme de la croissance démographique dans les zones urbaines

Population mondiale accédant à des sources d'eau et à un assainissement améliorés par rapport à la croissance démographique (1990-2008)



Source : Programme commun OMS/UNICEF de surveillance, 2010.

jour à la suite de rapports sexuels non protégés ou de pratiques d'injection à risque. La prévalence du VIH reste généralement plus élevée en milieu urbain.

Eau, assainissement et hygiène

Le « meilleur état de santé possible » dont chaque enfant devrait bénéficier, en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, implique la fourniture d'une eau potable et l'éradication des dangers liés à la pollution environnementale. L'eau insalubre, les mauvaises conditions d'assainissement et d'hygiène font chaque année de nombreuses victimes et seraient responsables de 1,2 million de décès chez les enfants de moins de cinq ans des suites de la diarrhée.

Dans leur ensemble, les habitants des villes accèdent plus facilement à des sources d'eau potable et à des services d'assainissement que les habitants des zones rurales. Cependant, la couverture en eau et en assainissement ne suit pas le rythme de la croissance démographique dans les zones urbaines. L'accès n'y est souvent possible qu'après de longues files d'attente et à des coûts élevés. Faute d'être raccordées aux principaux réseaux de distribution, les populations urbaines pauvres doivent souvent payer un litre d'eau 50 fois plus cher que leurs voisins plus riches. L'assainissement demeure un problème majeur et l'augmentation de la population urbaine va de pair avec une hausse du nombre de personnes pratiquant la défécation à l'air libre, qui a progressé de 20 pour cent entre 1990 et 2008. L'impact de cette pratique sur les zones d'habitat urbain densément peuplées est particulièrement préoccupant pour la santé publique. Les installations publiques, quand elles existent, sont fréquemment

surpeuplées, mal entretenues et contaminées. Rares sont les dispositifs spécifiquement prévus pour les enfants.

Le surpeuplement et de mauvaises conditions d'hygiène font des taudis urbains des zones à très haut risque pour les maladies transmissibles. Le manque d'accès à l'eau potable et à un approvisionnement en eau suffisant pour une hygiène de base a des conséquences néfastes sur la santé des enfants. Il est essentiel d'améliorer l'accès et la qualité des services dans ce domaine afin de réduire la mortalité et la morbidité infantiles.

Éducation

Dans l'Article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant, les États parties reconnaissent le droit des enfants à l'éducation et s'engagent à « assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances ». Mais les inégalités en milieu urbain portent atteinte aux droits des enfants à l'éducation. Dans les zones urbaines en proie à la pauvreté, aux problèmes de santé et à une mauvaise alimentation, les programmes destinés à la petite enfance font bien souvent singulièrement défaut. Cette situation est d'autant plus regrettable que les premières années de la vie ont un impact profond et durable sur l'avenir d'un individu. D'après une étude, plus de 200 millions d'enfants de moins de cinq ans dans les pays en voie de développement ne parviendraient pas à réaliser tout leur potentiel de développement cognitif.

Les inégalités, fondées notamment sur les revenus des parents, le sexe et l'origine ethnique, persistent à l'école primaire, malgré les progrès accomplis par plusieurs pays dans le domaine de l'accès

universel à l'enseignement primaire. En 2008, 67 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire n'étaient toujours pas scolarisés, dont 53 pour cent étaient des filles. Une fois encore, les zones urbaines affichent des écarts considérables sur le plan de l'instruction dont bénéficient les enfants. Dans des pays aussi divers que le Bénin, le Pakistan, le Tadjikistan et la République bolivarienne du Venezuela, l'écart en termes de nombre d'années de scolarité entre le quintile des enfants les plus riches et celui des enfants les plus pauvres est supérieur en milieu urbain.

Les zones urbaines accueillent différents groupes de populations, notamment des minorités ethniques, des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des enfants, dont certains vivent et travaillent dans les rues. Des mesures doivent être prises pour proposer des solutions éducatives adaptées aux enfants qui parlent une autre langue, qui n'ont pas été enregistrés officiellement ou qui ont dû interrompre leur scolarité.

Dans les bidonvilles, en particulier, où l'offre en enseignement public est rare, les familles sont confrontées au choix de payer des frais pour inscrire leurs enfants dans des écoles privées de mauvaise qualité ou de les déscolariser. Même lorsque l'inscription est gratuite, les dépenses annexes (uniformes, fournitures scolaires ou frais d'examen, par exemple) empêchent souvent les enfants pauvres d'aller à l'école. Une enquête récente menée à Sao Paulo (Brésil), à Casablanca (Maroc) et à Lagos (Nigeria), a montré que les frais de scolarité pouvaient représenter plus d'un quart des revenus du ménage pour les familles situées dans le quintile de revenus le plus bas. Et malgré toutes les dépenses et les efforts investis dans leur éducation, les jeunes rencontrent trop souvent des difficultés à trouver un emploi adapté. La création de possibilités de carrière pour les jeunes des zones urbaines (et l'adéquation des formations aux postes disponibles) doit constituer, à ce titre, une priorité.

Protection de l'enfance

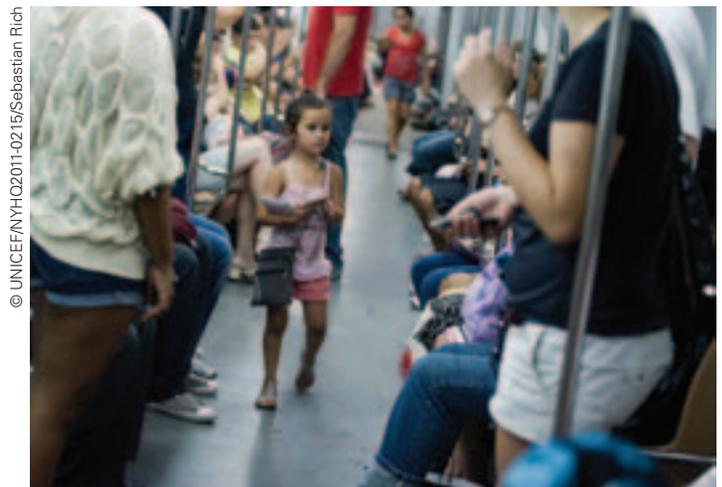
La protection de l'enfance commence par l'enregistrement des naissances. L'enregistrement de tous les enfants doit être une priorité absolue dans la mesure où, aussi énergiques que soient les efforts pour promouvoir l'équité, les enfants dépourvus de documents officiels risquent d'être laissés pour compte. Plus d'un tiers de l'ensemble des naissances dans les zones urbaines ne sont pas enregistrées, une proportion qui atteint près de 50 pour cent en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.

L'Article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant engage les États parties à « [prendre] toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour

protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle ». L'Article 32 aborde la question de l'exploitation économique et des travaux comportant des risques, tandis que l'Article 34 cible l'exploitation sexuelle et l'Article 35, la traite des enfants.

Près de 2,5 millions de personnes sont actuellement victimes du travail forcé après avoir fait l'objet de la traite d'êtres humains, et 22 à 50 pour cent d'entre elles sont des enfants. Même lorsqu'ils ne sont pas victimes de trafics, de nombreux enfants sont contraints de travailler pour survivre. En 2008, quelque 215 millions de filles et de garçons de 5 à 17 ans étaient obligés de travailler à travers le monde, dont 115 millions dans des conditions dangereuses.

Selon les estimations, des dizaines de millions d'enfants vivent ou travaillent dans les rues des différentes villes du monde, un chiffre en augmentation du fait de la croissance démographique mondiale, des migrations et de l'urbanisation croissante. Si la vie dans la rue les expose à la violence, les crimes commis à leur rencontre ne donnent guère lieu à des enquêtes et rares sont les personnes prêtes à prendre leur défense. De fait, de nombreux pays et villes ont interdit le vagabondage et les fugues et ce sont les enfants vivant ou travaillant dans la rue qui sont devenus les principales victimes de cette criminalisation. Des chercheurs, des institutions nationales et des associations internationales de défense des droits de l'homme ont ainsi mis en lumière les mauvais traitements infligés à des enfants par la police et les forces de sécurité dans les rues des villes à travers le monde.



Une petite fille de cinq ans vend des objets aux passagers du métro de Buenos Aires, Argentine. Elle vend des épingles à cheveux et d'autres articles dans les transports en commun de la capitale depuis l'âge de trois ans.

Défis urbains

Migration

Les enfants ne sont aucunement responsables des hiérarchies, des classes ou des castes sociales. Ils naissent dans des sociétés profondément inégalitaires et sont confrontés tout au long de leur vie à des perceptions collectives, des conventions et des stéréotypes sociaux (dont ils peuvent parfois tirer parti lorsqu'ils font partie des rares privilégiés). On serait par conséquent tenté de ne voir en eux que des victimes de forces échappant à leur contrôle. À mesure qu'ils grandissent, il apparaît néanmoins qu'ils peuvent bien souvent prendre leur destin en main.

Si la plupart des enfants migrent accompagnés de leurs familles, de leurs parents ou des personnes qui en ont la charge, à la recherche d'un emploi ou de meilleures chances, une part importante des enfants et adolescents se déplacent seuls à l'intérieur de leur propre pays.

Tout comme pour les adultes, les raisons poussant ces enfants à partir sont nombreuses. Pour certains, la migration est motivée par l'espoir de meilleures conditions de vie ou d'éducation, ou tout simplement la volonté d'échapper à la pauvreté. D'autres se déplacent pour fuir des conflits ou des catastrophes naturelles ainsi que les bouleversements et les pénuries alimentaires dont ils s'accompagnent. La situation familiale (perte d'un parent, difficultés ou instabilité au sein du foyer, par exemple) constitue souvent un facteur important.

Qu'elles soient forcées ou volontaires, les migrations comportent des risques qui nécessitent la mise en place de mesures de protection adaptées à l'âge des enfants concernés. Les enfants qui migrent sans être accompagnés par des adultes sont particulièrement exposés à l'exploitation, aux mauvais traitements et à la traite. Des dangers du même type peuvent menacer les enfants qui vivent ou qui migrent avec des populations réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Plus de la moitié des réfugiés recensés dans le monde vit dans des zones urbaines.

Trop souvent, les jeunes qui arrivent dans un centre urbain avec des espoirs de réussite scolaire sont contraints d'y renoncer, parce qu'ils sont obligés de travailler et que leurs emplois ne leur permettent pas de poursuivre une scolarité.

Chocs économiques

Les effets de la crise économique qui a ébranlé les capitales financières des pays à haut revenu en 2007 continuent de se



Ces frères de 3 à 9 ans se tiennent au milieu des ruines de leur maison incendiée, où ils continuent à vivre avec leurs parents après les violences ethniques qui ont ravagé la ville de Jalalabad au Kirghizistan, juin 2010.

© UNICEF/NYHQ2010-1241/Cliff Volpe

faire sentir dans le monde entier avec un fort taux de chômage, une détérioration des conditions de travail, une réduction des revenus réels et des prix élevés et difficiles à prévoir dans les secteurs de l'alimentation et des carburants. Les pauvres sont particulièrement vulnérables aux hausses des prix de la nourriture et du carburant car ils consacrent déjà 50 à 80 pour cent de leur budget à l'alimentation.

Le monde comptait 30 millions de chômeurs en plus fin 2010 par rapport à la situation d'avant la crise et leur nombre a continué de croître en 2011, les actifs de 15 à 24 ans étant beaucoup plus touchés que les autres catégories. Ce chômage des jeunes engendré par le ralentissement de l'activité économique peut déboucher sur des conflits. En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, les jeunes frustrés par l'absence de perspectives économiques ont représenté une part importante des manifestants impliqués dans la vague de protestation qui a déferlé sur la région en 2011.

Les statistiques sur le chômage des jeunes manquent généralement de fiabilité, en partie parce qu'un grand nombre de jeunes travaillent en marge du secteur formel. Certains indices montrent cependant que la crise a gagné les rangs des « pauvres qui travaillent » (catégorie dans laquelle les jeunes sont surreprésentés) et freiné les avancées en matière de réduction de la pauvreté, d'éducation et de santé. Les gouvernements ont le devoir de protéger les enfants et les jeunes les plus pauvres et les plus vulnérables de ce type de répercussions néfastes.

Violence urbaine

La criminalité et la violence touchent des centaines de millions d'enfants dans les zones urbaines. Certains, comme victimes,

et d'autres, comme participants ou témoins. Une exposition précoce à un environnement violent peut ébranler la confiance des enfants dans les adultes et l'ordre social et compromettre leur développement. Les enfants qui grandissent dans un climat de violence affichent des résultats scolaires médiocres ainsi que des taux d'abandon scolaire plus élevés, et présentent des problèmes d'anxiété, de dépression, d'agressivité et de maîtrise de soi.

Si les causes de la violence sont nombreuses et complexes, la pauvreté et les inégalités jouent un rôle de premier plan. Des taux élevés de criminalité et de violence vont souvent de pair avec une offre insuffisante en services publics, en écoles et en espaces de jeu. Une étude portant sur 24 des 50 pays les plus riches au monde a confirmé que les sociétés où règnent les inégalités les plus importantes sont plus susceptibles de connaître des taux élevés de criminalité, de violence et d'incarcération.

On sait que dans de nombreuses régions du monde, des gangs urbains composés exclusivement ou en partie de jeunes commettent des crimes allant de l'extorsion aux meurtres, en passant par les vols à main armée. En moyenne, les enfants intègrent les gangs autour de 13 ans, un âge qui, d'après certaines données, tend à baisser. Dans des zones urbaines marginalisées, ces gangs attirent les jeunes, séduits par les récompenses financières et le sentiment d'appartenance qu'ils leur confèrent.

Les stratégies permettant de prévenir efficacement la violence sont celles qui impliquent tous les niveaux de la communauté et visent à renforcer les liens entre les enfants, les familles, les écoles et les autres institutions, ainsi qu'avec les autorités locales et nationales.

Risques de catastrophe

Pour des millions d'enfants, l'exposition à des risques tels que des cyclones, des inondations, des coulées de boue et des tremblements de terre complique et intensifie la pauvreté urbaine. Depuis le milieu du XX^e siècle, le nombre de catastrophes enregistrées a été multiplié par dix, la plupart étant due à des phénomènes météorologiques. Certaines villes peuvent s'avérer particulièrement dangereuses si elles sont situées sur des zones géographiques à risque et si elles abritent de fortes concentrations démographiques. Les enfants figurent parmi les catégories de population les plus exposées aux blessures et à la mort.

Les catastrophes naturelles frappent de plein fouet les habitants des villes qui vivent dans des conditions précaires et n'ont pas les moyens matériels de se préparer à des phénomènes extrêmes ou de s'en remettre. Les enfants des populations urbaines pauvres habitent généralement dans des abris de fortune construits sur les terrains les moins prisés (pentes exposées aux glissements de terrain, zones basses inondables ou à proximité de sites de déchets industriels, par exemple). En outre, les problèmes de santé et une mauvaise alimentation accentuent la vulnérabilité des enfants aux conséquences des chocs environnementaux.

Des initiatives visant à réduire le risque de catastrophe ont vu le jour ces dernières années. Le Cadre d'action de Hyogo, adopté en 2005 par 168 gouvernements, a pour objectif d'améliorer la résilience des communautés et des pays. L'expérience acquise en Asie du Sud-Est et dans les Caraïbes montre que certaines initiatives sont parvenues à réduire les risques au niveau local en faisant appel au savoir-faire et à l'éclairage des membres des communautés et des rescapés des catastrophes, notamment les enfants.



File d'attente lors d'une distribution alimentaire dans un camp de personnes déplacées après le séisme de 2008 dans la ville de Mianyang, dans la province du Sichuan (Chine).

Unir nos efforts pour les enfants dans un monde urbain

Des centaines de millions d'enfants et de jeunes luttant pour leur survie côtoient dans les villes des élites politiques, culturelles et commerciales aisées. Beaucoup d'entre eux passent leur enfance à travailler plutôt qu'à étudier, vivant sous la menace d'une expulsion ou dans la rue, où ils sont exposés à la violence et à l'exploitation. L'urbanisme prend rarement en compte les besoins des enfants et des jeunes, qui ne sont jamais invités à participer au processus de développement des villes.

Près de la moitié des enfants du monde vit déjà en milieu urbain. Comme leur nombre est en augmentation, il est nécessaire de prendre d'urgence les mesures suivantes pour favoriser leur développement et protéger leurs droits :

1. Mieux analyser l'ampleur et la nature de la pauvreté et de l'exclusion urbaines touchant les enfants.

Les outils de collecte de données devront être adaptés pour mieux prendre en compte les disparités au niveau de la

situation des enfants et faciliter l'identification des enfants et des familles les plus marginalisées. Cela nécessite une ventilation plus poussée des données urbaines, des recherches solides et une évaluation des interventions visant à défendre les droits des enfants à la survie, à la santé, au développement, à l'assainissement, à l'éducation et à la protection en milieu urbain.

Pour être efficaces, les données recueillies devront être largement diffusées et analysées de manière à mettre en avant la causalité et à pouvoir apporter des réponses adéquates à l'inégalité et à l'exclusion. Il faudra également redoubler d'efforts pour comprendre comment la pauvreté et l'exclusion évoluent et touchent les enfants en milieu urbain, ainsi que les facteurs qui perpétuent le cycle de la misère de génération en génération.

2. Faire en sorte que cette meilleure compréhension de l'exclusion conduise à l'identification et à la suppression des obstacles à l'accès des enfants pauvres et de leurs familles aux services et aux composantes essentielles de la citoyenneté que sont la protection juridique et la sécurité des droits fonciers.

De nombreux facteurs entravent l'accès aux services disponibles en milieu urbain, notamment la pauvreté, les coûts

Les Objectifs du Millénaire pour le développement

Les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) couvrent un éventail de problèmes allant de la pauvreté et de la faim à l'éducation, en passant par la survie de l'enfant et la santé maternelle, l'égalité entre les sexes, la lutte contre VIH/SIDA et la nécessité de mettre en place un partenariat mondial en faveur du développement. Les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs sont mesurés en fonction de 21 cibles spécifiques.

L'OMD 7 contient l'engagement de préserver l'environnement. La cible 11, qui concerne plus spécifiquement les zones urbaines, vise à améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis. Cette cible est également connue sous le nom d'initiative Villes sans taudis. Outre la dimension environnementale et l'attention particulière accordée aux taudis urbains, l'OMD 7 prévoit de réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base.

Si l'une des cibles de l'OMD 7 concerne spécifiquement les habitants des taudis, les objectifs doivent être considérés comme un continuum de priorités en matière de développement. Aucune amélioration

substantielle des conditions de vie des habitants des taudis n'est possible sans action concertée pour éradiquer la pauvreté et la faim (OMD 1), assurer une éducation primaire pour tous (OMD 2), promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3), réduire la mortalité infantile (OMD 4), améliorer la santé maternelle (OMD 5), combattre le VIH/SIDA (OMD 6) et mettre en place un partenariat mondial pour le développement (OMD 8).

Certains éléments donnent à penser que les stratégies nationales concernant les taudis tendent à délaissier les politiques négatives caractérisées par la négligence, les expulsions forcées ou les réinstallations involontaires au profit de démarches plus positives, axées sur l'engagement communautaire, l'assainissement des taudis et les politiques fondées sur les droits. Depuis la mise en place de la cible 11, en l'an 2000, le nombre d'habitants de taudis dans le monde a cependant augmenté de 60 millions.

Les taudis sont la manifestation physique de l'urbanisation de la pauvreté. Un nombre croissant de citoyens sont pauvres et les inégalités en milieu urbain ne semblent pas s'amenuiser. Les prochains objectifs convenus à l'échelle internationale devront tenir compte de l'ampleur croissante de ce problème.

directs et indirects, les carences des systèmes de transport et l'absence de documents d'identification officiels. La couverture de ces services peut être élargie par le biais de politiques plus équitables (suppression des frais d'utilisation, mise en place de partenariats communautaires, renforcement de la promotion et de l'utilisation des services). Des initiatives innovantes qui reposaient notamment sur des transferts monétaires assortis de conditions ont donné de bons résultats dans plusieurs pays d'Amérique latine et d'Afrique. L'identification des goulets d'étranglement spécifiques à chaque zone urbaine permet de mieux cibler les interventions visant à promouvoir l'équité.

3. **Mettre l'accent sur les besoins et les priorités spécifiques des enfants** dans le cadre des politiques urbaines, du développement des infrastructures, de la prestation des services et d'efforts accrus de réduction de la pauvreté et des inégalités. Cela implique une prise en compte de l'âge, des aptitudes et du sexe.

L'initiative internationale Villes amies des enfants est un exemple de la façon dont les droits de l'enfant peuvent être intégrés à la gouvernance urbaine. La responsabilité accrue des différents acteurs doit occuper une place centrale dans ces efforts. Trop de municipalités sont promptes à accepter un statu quo impliquant souvent le maintien de grands quartiers informels non planifiés qui ne répondent pas aux besoins des habitants.

Des mesures de protection (contre la violence, la toxicomanie et la circulation motorisée, par exemple) devront également être prises. Parmi les initiatives internationales les plus connues figurent Des Villes sûres et accueillantes pour toutes et tous, un programme commun d'ONU-Habitat, ONU-Femmes et de l'UNICEF, qui vise à réunir femmes, enfants, forces de police, urbanistes et décideurs pour trouver des moyens de faire reculer la violence sexiste. Des initiatives réussies en Colombie, en Suède et au Pays-Bas ont misé sur l'association de zones sans voitures, de voies réservées aux piétons et aux vélos et des transports publics pour réduire le nombre de blessures et de décès liés aux accidents de la circulation.

4. **Favoriser un partenariat entre les populations urbaines pauvres et tous les échelons gouvernementaux.** Les initiatives urbaines qui encouragent ce type de participation, notamment celles qui impliquent les enfants et les jeunes, ont abouti à de meilleurs résultats pour les enfants, mais aussi pour leurs communautés.

L'amélioration des infrastructures publiques à Rio de Janeiro et à Sao Paulo, au Brésil, la hausse du taux d'alphabétisation à Cotacachi, en Équateur ou encore le développement de l'enregistrement des naissances à Ciudad Guyana, en République bolivarienne du Venezuela, sont quelques exemples de résultats positifs.



Des enfants placent (littéralement) leur immense bidonville sur la carte. Les données qu'ils ont recueillies sur la colonie de Rishi Aurobindo, à Calcutta (Inde) seront téléchargées dans Google Earth.

Les autorités locales et les communautés doivent coordonner leurs efforts afin de faire un usage plus efficace et plus équitable des ressources limitées à leur disposition, d'éviter de détruire les actifs péniblement acquis des populations défavorisées et d'intégrer effectivement les pauvres (qui constituent souvent la majorité de la population) à la gouvernance et au développement urbains dans leur ensemble.

5. Collaborer pour permettre la réalisation d'améliorations durables pour les droits de l'enfant. Les acteurs à tous les niveaux (de l'échelle locale à l'échelle mondiale), la société civile ainsi que les secteurs publics et privés doivent combiner, plus particulièrement en cette période difficile, leurs ressources et leurs énergies pour créer des environnements urbains favorables aux droits de l'enfant.

Les partenariats internationaux entre des organisations de la société civile peuvent puiser dans la force de leurs organisations constitutives pour promouvoir les intérêts des enfants et relier les communautés du monde entier. Shack/Slum Dwellers International (SDI), un réseau qui rassemble les fédérations locales de communautés pauvres dans 34 pays et leur offre la possibilité d'échanger leurs points de vue sur des problèmes ayant trait notamment aux modalités d'occupation des sols, à la qualité des logements et aux infrastructures de base. De tels réseaux ont le pouvoir d'unir les efforts des communautés, des autorités locales et nationales ainsi que des agences

internationales au service d'un développement urbain qui profite aux populations les plus marginalisées.

Les organisations non gouvernementales et les organismes internationaux peuvent jouer un rôle crucial en encourageant l'engagement des enfants dans la gouvernance municipale et les décisions communautaires.

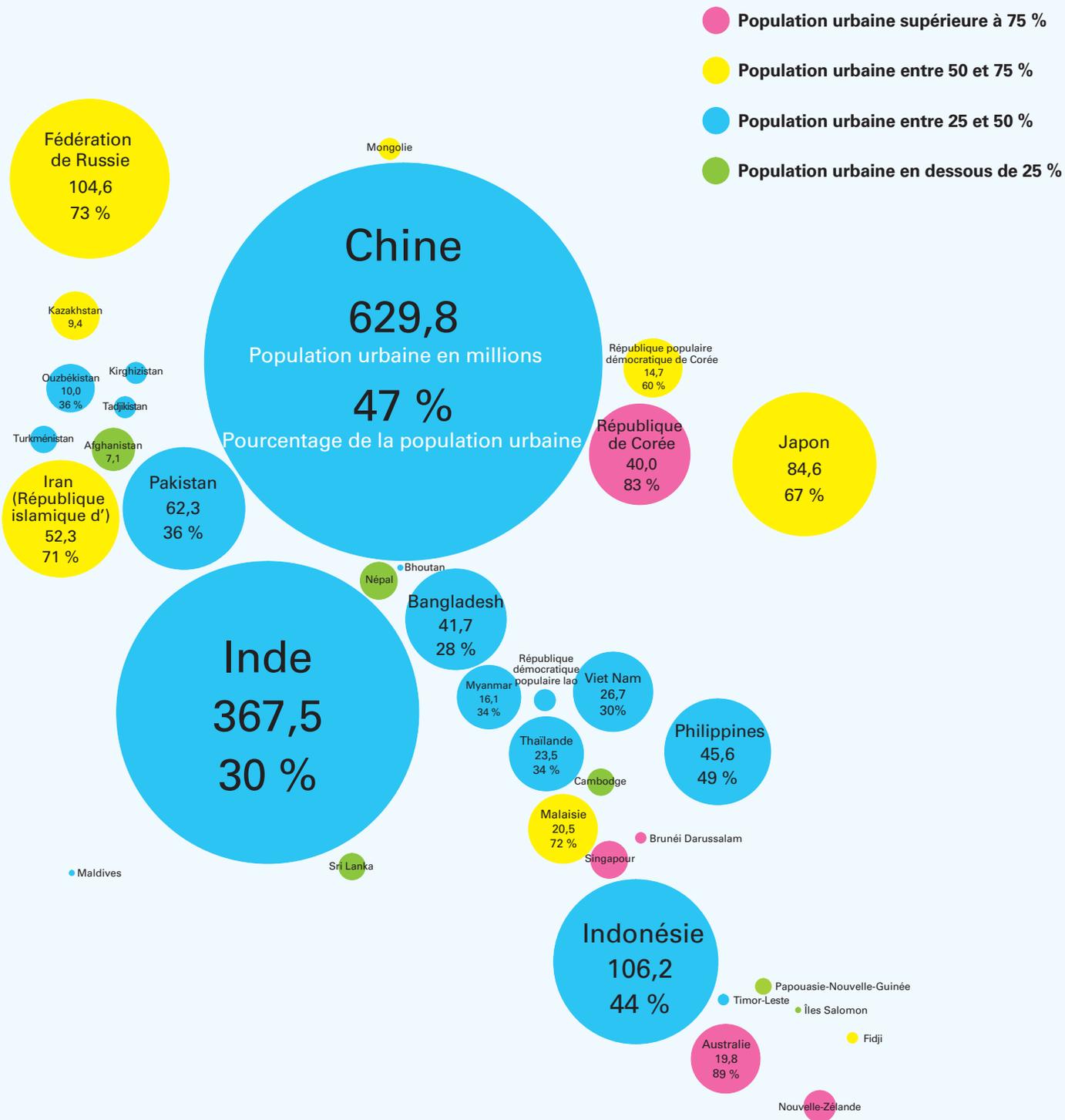
Vers des villes plus équitables

Plus de la moitié de l'humanité vit aujourd'hui dans des petites et grandes villes, et de plus en plus d'enfants grandissent dans un milieu urbain. Ces enfants reflètent tout l'éventail des disparités qui caractérisent les villes : les riches côtoient les pauvres, l'aisance côtoie la lutte pour la survie.

L'équité doit guider les efforts en matière de défense des droits des enfants des zones urbaines. Les enfants des bidonvilles, qui naissent et grandissent dans des conditions de pauvreté et d'inégalité extrêmement difficiles, nécessitent une attention particulière. Mais cela ne doit pas se faire aux dépens des autres enfants et il importe de ne pas perdre de vue l'objectif global : des villes et des sociétés plus justes et plus propices à l'épanouissement de tous les individus, à commencer par les enfants.



Des garçons jouent au football dans la cour du Centre Sauvetage du BICE, un lieu d'accueil qui propose des services à la famille pour les enfants vulnérables, à Abidjan (Côte d'Ivoire).



Notes : en raison de la cession de la République du Soudan du Sud par la République du Soudan, en juillet 2011, et de l'admission subséquente du Soudan du Sud à l'ONU le 14 juillet 2011, les données ventilées par pays pour le Soudan et le Soudan du Sud ne sont pas encore disponibles. Les données présentées ici concernent le Soudan d'avant la cession. Les données pour la Chine ne comprennent pas Hong-Kong et Macao, Régions administratives spéciales de la Chine. Hong-Kong est devenue une région administrative spéciale (RAS) de la Chine au 1^{er} juillet 1997. Macao est devenue une RAS le 20 décembre 1999. Les données pour la France ne comprennent pas la Guyane française, la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte et la Réunion. Les données pour les Pays-Bas ne comprennent pas les Antilles néerlandaises. Les données pour les États-Unis d'Amérique ne comprennent pas Porto Rico et les Îles Vierges américaines.

« Des centaines de millions d'enfants vivent actuellement dans des taudis urbains, dont beaucoup n'ont pas accès aux services de base.

Nous devons redoubler d'efforts pour venir en aide à tous les enfants dans le besoin, exclus et laissés pour compte, où qu'ils vivent. Certaines voix s'élèveront sans doute pour demander si nous pouvons nous le permettre, en période d'austérité dans les budgets nationaux et de réduction des aides. Mais si nous parvenons à lever les obstacles qui entravent l'accès de ces enfants aux services dont ils ont besoin et auxquels ils ont légitimement droit, ce sont des millions d'enfants de plus qui pourront grandir en bonne santé, aller à l'école et accéder à une meilleure existence.

Pouvons-nous nous permettre de ne pas agir ? »

Anthony Lake

Directeur général de l'UNICEF

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
3 United Nations Plaza
New York, NY 10017, États-Unis

pubdoc@unicef.org
www.unicef.org/french

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Février 2012

Photo de couverture :
Des enfants dansent dans un quartier d'implantations sauvages construit à flanc de colline à Caracas (République bolivarienne du Venezuela) (2007).
© Jonas Bendiksen/Magnum Photos

Maquette : Green Communication Design Inc.

Pour accéder en ligne au rapport dans son intégralité et à des documents complémentaires, scanner ce code QR ou consulter notre site à l'adresse :
www.unicef.org/sowc2012.

